

DESCRIPTION DE TÂCHES

PRÉSIDENT DE LA CORPO

Certaines de ces tâches font déjà partie des Règlements de la Corpo. Ceci est une liste plus détaillée.

Le Président :

1. Est le représentant officiel de la Corpo.
2. Préside les réunions de l'assemblée générale et du CA.
3. Signe pour la Corpo tous les documents officiels, contrats, actes, ainsi que les effets de commerce émis ou reçus après leur approbation par le Conseil d'administration.
4. Exerce un droit de regard et de contrôle sur l'administration générale de la Corpo.
5. Peut convoquer tout membre, comité, employé ou groupe de travail.
6. Est d'office membre de tous les comités de la Corpo.
7. Est le représentant désigné de la Corpo pour recevoir les plaintes portant sur la loi 25 concernant la protection des renseignements personnels.
8. Répond aux courriels reçus par la Corpo qui lui sont envoyés par la Directrice du bureau
9. Répond aux plaintes des membres.
10. Conserve sur une clé USB la correspondance qu'il rédige au nom de la Corpo et la fait transférer à l'ordinateur du bureau sur une base régulière
11. Appuie la directrice du bureau dans ses responsabilités
12. S'assure que l'entretien du terrain de jeu de la Corpo soit fait au printemps (nettoyage) et, dans la mesure du possible, participe aux corvées.
13. Prépare ou délègue la préparation du message de la semaine pour envoyer aux membres (ce dernier contient les événements à venir au cours de la semaine, annonce de nouvelles activités, etc.) et l'envoie à la personne responsable qui s'assure de l'exactitude des renseignements et/ou des oublis.
14. Représente la Corpo, ou il nomme un représentant, auprès de la Fondation pour les Aînés de l'Outaouais (FAO, la Table de concertation des Aînés et Retraités de l'Outaouais (TCARO), la Table des aînés de Gatineau (TAG)) ou de tout autre organisme ou instance requérant un représentant officiel de la Corpo.
15. Accomplit toute autre tâche découlant de son poste de même que celles qui lui sont confiées par l'Assemblée générale ou le Conseil d'administration.